# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

*« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».*

## E AVIVA MIXTE EUROPE A
## ISIN : FR0012198877
## MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

## Objectifs et politique d'investissement

▪ **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

L'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts du FCP maître Rendement Diversifié M et le solde en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître est *« de réaliser sur la durée de placement recommandée une performance au moins positive et si possible supérieure à celle de l'indicateur de référence en investissant principalement sur les marchés de taux et de façon moindre sur les marchés d'actions ».*

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

*Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir un scenario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux, d'allocation entre émetteurs, ainsi que de définir les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques. En fonction des anticipations et des scénarii privilégiés par la gestion, ainsi que de son appréciation des marchés actions, chacun des secteurs économiques sera surpondéré ou sous-pondéré. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, leur maturité et leur négociabilité sur les marchés, les perspectives de croissance des sociétés émettrices, la qualité de leur management et de leur communication financière ou leur notation.*

▪ **Caractéristiques essentielles**

*La sélection des valeurs mobilières est discrétionnaire.*

- *L'exposition du portefeuille aux marchés des actions pourra représenter de 0 à 30% de l'actif net. Elle sera réalisée indifféremment par investissement direct en titres émis par des sociétés cotées de toutes tailles de capitalisation et relevant de tous secteurs économiques.*
- *L'exposition globale de l'OPCVM aux valeurs issues de petites capitalisations peut être portée jusqu'à 30% de l'actif net.*
- *L'exposition du portefeuille aux marchés de taux pourra représenter de 70 à 100% de l'actif net. Elle sera réalisée par investissement direct en titres de toutes maturités émis par des émetteurs relevant indifféremment du secteur privé ou public. Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.*
- *La sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et +8.*
- *L'OPCVM interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises, l'exposition aux pays émergents et au risque de change pouvant être portée chacune jusqu'à 100% de l'actif net.*
- *L'exposition de l'OPCVM aux titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante peut être portée jusqu'à 100% de l'actif net.*

  *Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion.*
- *Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières. En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.*
- *Enfin, l'OPCVM a la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens.*
- *Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions et de taux et/ou le couvrir des risques actions, de taux et de change. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.*

▪ **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (dividendes réinvestis) :

- 85% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate (coupons réinvestis): Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate est un indice obligataire composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro.
- 15% EURO STOXX®, indice actions libellé en euro et composé des principales capitalisations de la zone euro. Il est calculé et publié par Stoxx Limited.

- **Modalités de souscription-rachat**

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert – 75013 Paris). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.
- Cet opcvm capitalise ses sommes distribuables.

▪ **Autres informations**

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des titres détenus.
- La durée de placement recommandée est de 3 ans.

## Profil de risque et de rendement

**A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible** ← → **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

| 1 | 2 | 3 | **4** | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

▪ **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition à la volatilité des marchés de taux, aux devises et dans une moindre mesure aux marchés actions.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.cgpe.com

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | **Néant** |
| **Frais de sortie** | **Néant** |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|---|---|
| **Frais courants** | **2,08 % TTC (*)** |
| **Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances** | |
| **Commission de surperformance** | **Néant** |

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.cgpe.com

## Performances passées

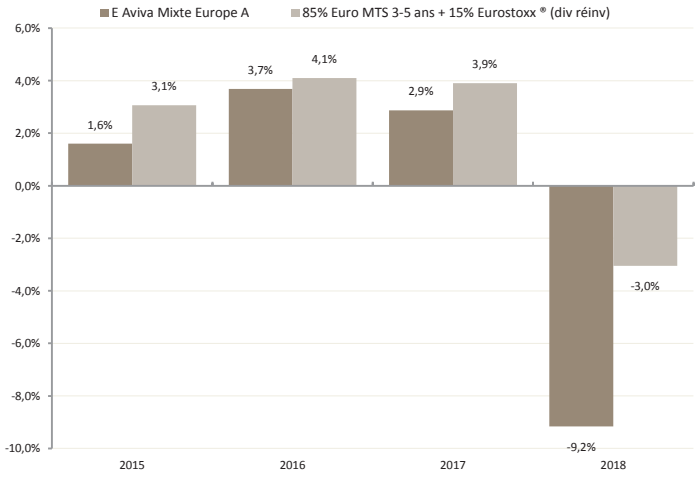


Le fonds a été créé le 5 décembre 2014.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Au 01/11/2016, le FCP a changé d'indice de référence. Jusqu'à cette date l'indice était : 85% Euro MTS 3-5 ans – 15% Euro Stoxx

## Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank
- **Fiscalité :**
  Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**
  Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :
  **CGPE Entrepreneurs** - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France - Téléphone : 01 43 12 75 60 - www.cgpe.com

  Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maitre peuvent être fournis sur demande auprès de :
  **MYRIA Asset Management** - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France - Téléphone : 01 40 69 64 75

  Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2019.

  Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

  La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

  Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

  La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*